

Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux

1993/1186(CNS) - 24/07/1995

Le Conseil a approuvé, au nom de la Communauté, la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontalières et des lacs internationaux (Convention de Helsinki). Cette convention avait déjà été signée dans la capitale finlandaise le 18 mars 1992. Elle vise principalement à fixer un cadre aux coopération bi- ou multilatérales entreprises pour prévenir et maîtriser la pollution des cours d'eau transfrontières et pour assurer une utilisation rationnelle de ressources en eau des pays membres de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies.